



Régate « La DUOLAC *régate en double* » – Grade : 5C

Dimanche 10 Mai 2015

Organisée par le Cercle Nautique des Amis du Der

Lac du Der Port de Nuisement

Préambule : Cette régata compte pour le Challenge du Lac

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV 2013-2016)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 Le guide de la classe « Osiris habitable » 2015, sauf modification par les règles du 1.6 ci-après,
- 1.5 Le règlement du Challenge du Lac,
- 1.6 Les règles de course de la classe « Osiris Habitable » du Lac du Der, sauf modification par les instructions de course,
- 1.7 Le règlement de police du Lac du Der,
- 1.8 Le présent Avis de Course,
- 1.9 Les Instructions de Course Type habitable,
- 1.10 Les annexes aux Instructions de course,
- 1.11 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

- 2.1 Les concurrents portant une publicité sur leur voilier doivent présenter la carte ou l'autorisation ponctuelle. L'autorité organisatrice doit remettre au comité de course, avant le départ, la liste des concurrents ayant présenté leur carte ou leur autorisation ponctuelle
- 2.2 En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, monocoques, de la catégorie OSIRIS HABITABLE 2013, des groupes A, B, C, D, E, F, L, Q, R et micro.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2 Les bateaux admissibles pourront s'inscrire le matin de la régata, sur place à partir de 8h30 en complétant le formulaire fourni, accompagné des frais d'inscription requis.
- 3.3 Les concurrents français (chaque membre de l'équipage), et étrangers possédant une licence FF Voile, doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence F.F.Voile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 10€00 pour toutes les classes.

5. PROGRAMME

- 5.1 Inscriptions : dimanche 10 Mai 2015 de 8h30 à 9h45.
- 5.2 Jauge et contrôles : à discrétion du Comité de Course et du Jury.
- 5.3 Heure du signal d'avertissement de la première course : 10h00.
- 5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h30.
- 5.5 Proclamation des résultats : vers 16h00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Les instructions de course type habitable seront affichées selon la Prescription Fédérale.
- Les annexes, parcours et plan du Lac seront distribués au moment des inscriptions.

7. LES PARCOURS

Les parcours seront de type mixte : construit(s) et/ou côtier(s).

8. SYSTEME DE PENALITES

- 8.1. La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps avec application du CVL.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Les prix seront distribués comme suit : 1 coupe aux trois premiers toutes classes confondues.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Cercle Nautique des Amis du Der

Port de Nuisement
51290 Sainte Marie du Lac

Tél. [03.26.72.60.74](tel:03.26.72.60.74)

E-mail : cnader.ecole@orange.fr

Site : www.cnader-asso.org